

**Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-04-22-31 | Jeunesse - Parcours temps libre et citoyenneté  
Sur le rapport de Madame Renaux Murielle**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jocelyn Chéron.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La volonté de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray de proposer une diversité d'activités et d'accompagnements aux Stéphanois âgés de 0 à 25 ans et à leur famille,
- Le besoin de soutenir l'accès des jeunes aux pratiques de loisirs,

**Décide :**

- D'instaurer un « Parcours temps Libre et citoyenneté » intégrant un dispositif d'aide individuelle pour favoriser l'accès aux loisirs des jeunes Stéphanois, sous réserve conditions suivantes :
  - Habiter Saint-Étienne-du-Rouvray,
  - Être âgé de 11 à 19 ans au moment de la demande,
  - Quotient familial Unicité de 377 € maximum.
- L'aide pourra couvrir 80 % des frais liés à la pratique de loisirs (adhésion, licence, matériel, ...) dans la limite d'un montant maximum de 120 €,
- Les aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget de l'exercice,

**Précise que :**

- Les dépenses seront imputées au budget communal prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121466-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021